



Conditions de recrutement d'agent hospitalier déjà titulaire

Par **Marionlulu**, le **09/04/2012** à **08:52**

Bonjour,

Je suis infirmière, titulaire depuis 2003 (au 5ème échelon, catégorie A).

Je voudrais savoir si un centre hospitalier peut me recruter en CDD (d'un an), sans passer par la voie de la mutation. En étant contractuelle je perds beaucoup d'avantages et surtout je ne progresse pas financièrement.

Et dans le contrat, doivent-ils tenir compte de mon grade et de mon échelon? Là, ils me recrutent au 3ème échelon, catégorie B.

Est-ce que tout ça c'est légal? Y a-t-il des textes de lois qui concernent ma situation?

Merci d'avance.